

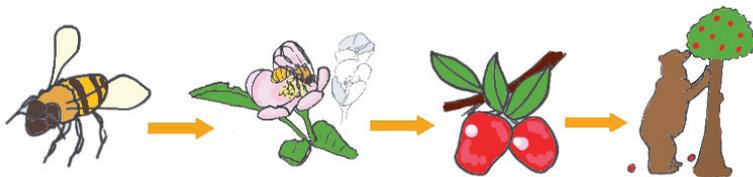
PARRAINEZ UNE RUCHE OU UN ARBRE

=

SOUTENEZ LA BIODIVERSITE PYRENEENNE



Saviez-vous que l'ours, omnivore opportuniste, raffole de baies, fruits charnus et autres végétaux ? Il faut dire que la consommation de végétaux représente 75 à 80% de son alimentation. Autrement dit, l'essentiel de son régime alimentaire, et celui de la faune en général, dépend des abeilles et autres pollinisateurs, maillons clé de la chaîne de la vie.



FERUS vous propose de soutenir nos actions de terrain en faveur de la biodiversité et de l'ours **en devenant parrain ou marraine d'une ruche ou d'un arbre fruitier** du programme Api'ours.

Parrainer, c'est soutenir Api'ours

Api'ours® est un programme de plantations, ruches et pollinisation, créé par FERUS : c'est un programme complet autour des enjeux pour la biodiversité dans les Pyrénées.

Avec l'aide des habitants pyrénéens, FERUS souhaite constituer un réseau de parcelles, dans les Pyrénées, sur lesquelles seront plantés des **arbres fruitiers** et/ou placées **des ruches**, dans le but de favoriser la pollinisation, maintenir l'apiculture en zone de montagne, et assurer ainsi la fructification nécessaire à la survie de la faune sauvage, dont l'ours.

A cela viendra s'ajouter un volet pédagogique qui permettra de sensibiliser à la fois les scolaires et la population locale.

Api'ours est donc un programme autour des pollinisateurs et de l'ours ; les premiers représentent les enjeux de survie de la biodiversité de demain et l'ours est l'espèce emblématique de la biodiversité préservée dans les Pyrénées.

Ainsi, parrainer un pommier, une ruche... ce n'est pas seulement permettre à Api'ours d'exister, c'est aussi faire en sorte que tous s'impliquent pour protéger la biodiversité.

Parrainer, concrètement ça sert à quoi ?

Devenir parrain ou marraine c'est apporter votre **soutien moral** mais surtout **financier** pour que l'association FERUS puisse contribuer au maintien des équilibres biologiques et écologiques dans les Pyrénées.

Ainsi, en parrainant tout ou partie d'une ruche, ou bien un arbre fruitier :

- ☐ vous nous aidez à financer l'achat de ruches, d'essaims d'abeilles et d'arbres fruitiers ;
- ☐ vous nous aidez à protéger les abeilles et à lutter contre ce qui les menace ;
- ☐ vous vous impliquez dans la conservation de la biodiversité au sens large ;
- ☐ vous participez à la conservation de l'ours dans les Pyrénées ;
- ☐ vous soutenez le programme Api'ours.

Parrainer = DON

Le parrainage est un don. Il vous donne donc droit à la déduction fiscale. 66% de vos dons sont déductibles des impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable (règles en vigueur en 2018). Dans cette campagne de parrainage, FERUS vous enverra un reçu fiscal pour votre don.

Formules de parrainage :

Le parrainage est valable 1 an (de avril-mai année n à n+1). Vous pouvez parrainer un arbre fruitier, une ruche entière ou une part de ruche (1/20^{ème} ☐, 1/10^{ème} ☐ ...).

Pour chaque don, vous recevrez en contrepartie un « certificat de parrainage ».

Pour les dons supérieurs ou égaux à 350€, votre nom apparaîtra sur la ruche.

1 arbre	1/20 ^{ème} ☐	1/10 ^{ème} ☐	2/10 ^{ème} ☐
15,00 €	25,00 €	50,00 €	100,00 €
3/10 ^{ème} ☐	4/10 ^{ème} ☐	5/10 ^{ème} ☐	6/10 ^{ème} ☐
150,00 €	200,00 €	250,00 €	300,00 €
7/10 ^{ème} ☐	8/10 ^{ème} ☐	9/10 ^{ème} ☐	1 ☐ entière
350,00 €	400,00 €	450,00 €	500,00 €

Formulaire à remplir et à nous retourner :

à : FERUS, MNE de Pau, domaine de Sers, 64 000 PAU

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

E-mail :

Je parraine : ☐ un arbre **ou** ☐ 1/20^{ème} **ou** ☐/10^{ème} de ruche **ou** ☐ 1 ruche entière

Pour un montant de :€ (pour les chèques : à l'ordre de FERUS)

Contact : benevolatferus.ours@ferus.org ou 06 46 62 19 47 - www.ferus.fr

